

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 42 (1969)
Heft: 5

Artikel: Le char blindé suisse : une réussite de notre industrie
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-561369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le char blindé suisse — une réussite de notre industrie

500 entreprises participent à sa fabrication

En juin 1968, les Chambres ont décidé d'affecter, dans le cadre du programme d'armement 68, 460 millions à l'acquisition d'une nouvelle série de chars blindés suisses. Ces quelque 170 véhicules cuirassés sont pour la plupart destinés à être incorporés dans une division mécanisée, où ils prendront la relève des blindés «Centurion» d'origine britannique. Quant à ceux-ci, ils remplaceront les chasseurs de chars des divisions de campagne.

Pour l'instant, ce n'est pas l'utilisation de ces véhicules qui suscite le plus d'intérêt, celle-ci ne posant guère de problèmes nouveaux puisque le char 61 est déjà introduit dans l'armée et que les expériences faites avec cette première série de 150 chars sont apparemment excellentes. L'importance des crédits alloués à cet achat de matériel de guerre justifie, en revanche, de plus amples informations sur les problèmes de la production d'un engin aussi perfectionné. De plus, comme son prédécesseur le char 61, le modèle 68 du char de combat moyen sera mis au point par l'industrie suisse, ce qui représente une performance digne d'intérêt. En effet, 75 % des 460 millions que l'acquisition des véhicules, des munitions, de véhicules auxiliaires et autres équipements exigés seront dépensés en Suisse et constituent ainsi une sorte de réinvestissement dans l'économie nationale de moyens financiers prélevés auprès d'elle.

Amélioration du modèle 61

Dans l'ensemble le char 68 correspondra au char 61, lequel avait été développé à partir de 1951, fabriqué dans la première moitié de cette décennie et livré à la troupe entre 1964 et fin 1966. Le modèle 68 diffère du modèle précédent quant au train de roulement, à la puissance du moteur et quant à la possibilité de tirer lorsque le véhicule est en mouvement. Le char 68 disposera de chenilles d'acier avec coussinets en caoutchouc, la puissance du moteur sera portée à 700 CV et ce char sera doté d'un stabilisateur qui lui permettra de tirer en pleine marche.

Comme la nouvelle version sera pratiquement identique à celle de 1961 dans toutes ses parties essentielles, on pourra s'abstenir de procéder aux nombreux essais, notamment auprès de la troupe, qui avaient précédé la mise en service du char 61. Dans la majorité des cas il sera fait appel aux mêmes entreprises que pour le char 61, ce qui ne peut manquer d'influencer avantageusement les frais. La direction de l'opération — comme, d'ailleurs, le montage des engins — est confiée aux Ateliers fédéraux de Thoune qui collaboreront étroitement avec quelque 25 entreprises importantes, fournisseurs principaux, lesquelles se partagent la mise au point des divers éléments de ce véhicule blindé. Chaque entreprise coopérera avec une quinzaine ou vingtaine d'autres fournisseurs, de sorte qu'en tout et pour tout quelque 500 entreprises participeront à la mise au point de cette arme.

Exploiter les possibilités existantes

La majorité de ces entreprises ayant déjà — comme nous le notions plus haut — eu une part plus ou moins importante dans la production du char 61, le potentiel créé à l'époque pourra être en partie utilisé à nouveau, tant les installations techniques de tout genre que le personnel qualifié. A en croire une personnalité compétente, il sera possible de faire appel à la majorité des cadres et à 30 ou 40 % du personnel d'alors. Il va sans dire que la continuité ainsi assurée ne peut être que bénéfique et qu'elle exclut pratiquement les risques et inconnues qu'un projet de cette ampleur comporte généralement. Soulignons enfin que la conjoncture économique est aujourd'hui plus favorable en ce sens que la concurrence s'est révélée plus marquée, mettant les responsables en mesure de choisir parmi plusieurs offres. Abstraction faite des répercussions du renchérissement général, le char 68 sera moins onéreux que la première version.

Une politique d'armement à longue échéance

La mise au point des modèles 61 et 68 du char de combat suisse témoigne de l'efficacité de notre industrie. Cette performance mérite d'autant plus d'éloges que le char 61 et, à plus forte raison, le modèle amélioré 68 soutiennent parfaitement la comparaison avec les modèles étrangers les plus récents, le Léopard allemand ou le char le 30 t AMX français, bien que ceux-ci aient été mis en chantier bien après notre propre char. Nos constructeurs ont ainsi non seulement rigoureusement réfuté les affirmations de certaines natures craintives, mais démontré dans quel sens notre politique d'armement devrait évoluer. En effet, cet exemple concluant indique qu'il est possible et même avantageux de mettre au point certaines armes modernes en Suisse même. Notre objectif devrait être — pour des raisons évidentes — de dépenser la plus grande part possible des crédits alloués à l'armement dans notre propre pays. D'autre part, il faut que les armes que nous nous procurons répondent aux besoins de l'armée. Face à ces deux exigences, parfois contradictoires, un examen approfondi de nos propres possibilités en matière de production d'armes et autres équipements militaires s'impose. Après avoir dressé ce bilan de nos possibilités, à longue échéance, bien entendu, il s'agirait de le confronter aux besoins militaires prévisibles. Il résulterait de cet examen qui devrait être confié aux experts les plus qualifiés, et que nous réclamons d'ailleurs depuis des années, que certaines armes peuvent être produites en Suisse, tandis que d'autres doivent être achetées à l'étranger. Ces résultats acquis, il s'agirait, enfin, de s'engager à longue échéance à effectuer nos achats d'armes conformément aux possibilités constatées, en Suisse ou à l'étranger, et d'accorder, en conséquence, tout le soutien voulu à l'industrie indigène dans les domaines choisis. On pourrait ainsi exploiter au maximum nos propres possibilités, améliorer la qualité de nos produits, et réduire les frais par la continuité de la collaboration entre l'Etat et l'industrie qui en résulterait, atténuer notre dépendance de l'étranger et limiter au maximum les exportations d'armes.

Dominique Brunner